

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 187**portant permission de voirie et réglementation circulation*****Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)***

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 02 novembre 2022 formulée par l'entreprise SAUR sise à Montcuq (46), représentée par M. Didier TÊTE, souhaitant réaliser un branchement AEP Rue du Dolmen, pour le compte de la SCI Les Box – bâtiment en construction ;

Considérant la sécurité des automobilistes et piétons pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1. : Le 10 novembre 2022, l'entreprise SAUR est autorisée à effectuer les travaux sus-nommés avec emprise des engins de chantier sur la chaussée.

A cette fin, aux abords de la zone de travaux, la circulation sera restreinte sur demi-chaussée.

Article 2. : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par le pétitionnaire. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3. : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire. La chaussée sera remise en parfait état.

Article 4. : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5. : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 03 novembre 2022.

Affiché le 03/11/2022

Publication au registre le 03/11/2022

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE